

BREFFAGE

QUI EST LE G13 ?

- Table de concertation : 19 regroupements et organismes nationaux féministes.
- Groupe informel créé en 1986.
- Se mobilise de façon autonome selon les fluctuations de la conjoncture politique.

DEMANDE DU G13

La mise sur pied d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité afin de se doter des moyens d'avoir une véritable égalité pour toutes les femmes au Québec.

BESOINS À COMBLER

Plus de pouvoir (écoute, budget, latitude) au sein de l'appareil gouvernemental et une vision d'ensemble des politiques qui touchent les femmes.

HISTORIQUE DE LA DEMANDE

- 2010 : le G13 recommande au gouvernement provincial la création d'un ministère du droit des femmes à l'égalité.
- 2015 : le G13 recommande à nouveau la création du ministère qui disposerait de son propre budget.
- 2022 : le G13 réitère sa demande pour la création du ministère des Droits des femmes et de l'Égalité.



CONTEXTE DE LA DEMANDE - DES INÉGALITÉS QUI PERSISTENT

Les inégalités salariales entre les hommes et les femmes :

- Rendent les femmes plus vulnérables à la précarité.
- Elles sont donc davantage affectées par l'inflation, l'augmentation des loyers et du coût de la vie.
- Cette situation est encore plus marquée pour les femmes racisées, noires, immigrantes, autochtones, en situation de handicap ou de la diversité sexuelle.

La pandémie a creusé le fossé des inégalités déjà présentes entre les hommes et les femmes et entre les femmes elles-mêmes :

- Charge familiale accrue par les mesures de confinement
- Reculs sur le marché du travail
- Détérioration de la santé physique et mentale
- Augmentation des situations de violence et d'exploitation

→ En 2021 au Québec, 26 femmes ont été assassinées, dont la majorité dans un contexte conjugal.

→ Il est impératif de s'attaquer aux causes de la violence envers les femmes pour l'éradiquer.

Les politiques publiques actuelles ne permettent pas de répondre adéquatement, pour ne pas dire minimalement, aux besoins des femmes puisque leurs droits sont traités en silo, à travers les différents ministères.

Les impacts de la crise ont été immenses pour les femmes et mettent en lumière l'importance de la création d'un organe gouvernemental qui permettrait des réponses systémiques et globales pour améliorer leurs conditions de vie et aborder leurs réalités spécifiques.



LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE ET LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Le SCF a pour rôle de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Créé en 1979, il a été rattaché à 6 ministères différents au cours des 15 dernières années :

- 2006 : ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
- 2007 : ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- 2012 : ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- 2014 : ministère de la Justice
- 2016 : ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
- 2018 : ministère de l'Éducation

QU'EST-CE QUI POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉ?

1. Le manque de pouvoir

La mission du SCF relève de la coordination et de la concertation. Il peut difficilement exercer un leadership et a peu de pouvoir pour assurer la mise en œuvre des stratégies.

2. Une vision transversale

Les droits des femmes sont traités en silo à travers les différents ministères ne permettant pas aux politiques publiques actuelles de répondre adéquatement aux besoins des femmes.

3. La stabilité

Le SCF se déplace tout le temps. Avoir un ministère permettrait de stabiliser les équipe et la mission.

LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Le Conseil du statut de la femme (CSF) est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude. Il conseille la ministre responsable de la condition féminine ainsi que le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à l'égalité. De plus, il informe et sensibilise la population québécoise dans un objectif de justice sociale.



Le G13 souhaite que :

- Soit maintenu un Conseil du statut de la femme indépendant.
- Le CSF conserve ses mandats de veiller à la promotion et à la défense du statut des droits des femmes du Québec et d'informer la population en général et qu'il dispose de toute l'autonomie nécessaire pour le faire.
- Le financement accordé au CSF lui permette de documenter les conditions de vie des femmes notamment par la production de données statistiques ventilées selon les sexes.
- Le CSF dispose à nouveau d'antennes régionales.

POLITIQUE, STRATÉGIES, LOI-CADRE

La première politique en matière de condition féminine, intitulée *Un avenir à partager* a été déposée par le gouvernement de Robert Bourassa en 1993.

Il a fallu attendre 2006, soit 14 ans, pour que le gouvernement de Jean Charest présente une mise à jour de la politique intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Depuis, les politiques ont été remplacées par des stratégies.

Les stratégies actuelles en chiffres

- La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 est sous la responsabilité de 12 ministères et organismes gouvernementaux.
- Le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 réunit 20 ministères et organismes gouvernementaux.
- La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 nécessite la participation de 24 ministères et organismes gouvernementaux.

Les stratégies sont réalisées selon le bon vouloir des gouvernements en place. En l'absence de loi-cadre, politiques et stratégies ne sont pas prescriptives et le gouvernement n'a pas l'obligation de les renouveler.

POURQUOI PAS UNE LOI-CADRE?

- Une loi-cadre permettrait de statuer sur l'application des politiques en matière d'égalité à travers les différents ministères, mais l'action gouvernementale en Condition féminine continuerait d'être effectuée en silo.
- Un ministère pourrait, quant à lui, avoir une vue d'ensemble des actions et les coordonner pour qu'elles soient complémentaires et transversales en disposant de la structure, des ressources et de la plateforme nécessaires pour atteindre une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

POURQUOI UN MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ

UN MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ

La création d'un ministère assurerait une structure pérenne pour travailler sur les conditions des femmes et une plus grande stabilité dans la mission, la vision, les équipes, l'administration des fonds et dans la mise en œuvre des politiques.

POURQUOI UN MINISTÈRE EST UNE BONNE IDÉE?

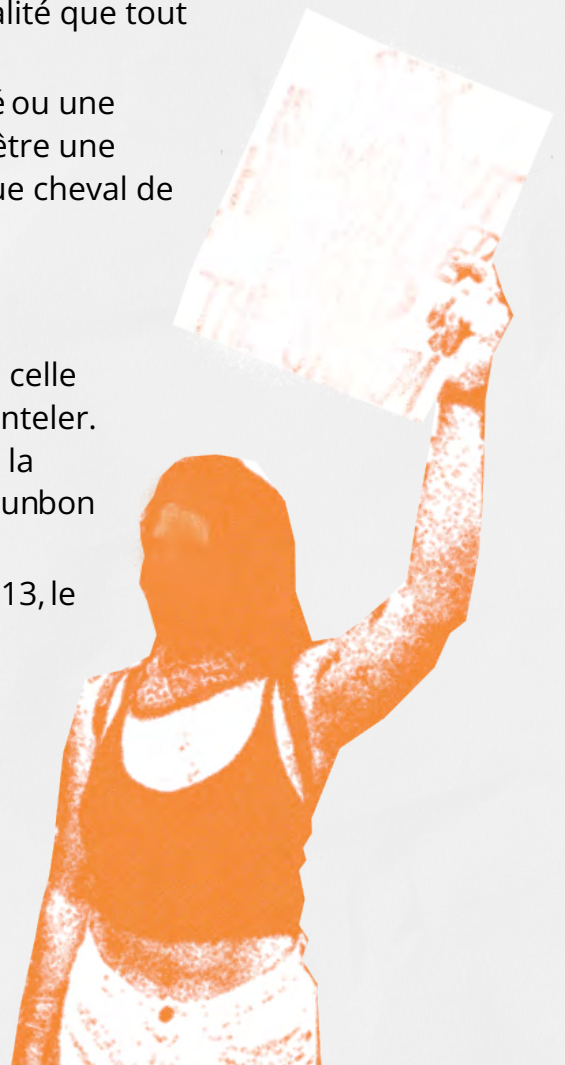
1. Pour faire de l'égalité une véritable priorité
2. Pour plus de stabilité
3. Pour plus d'efficacité
4. Pour plus de données
5. Parce que c'est une solution qui a fait ses preuves

UNE QUESTION DE PRIORITÉ

- Les enjeux d'égalité seraient mis au même pied d'égalité que tout autre priorité gouvernementale.
- En 2022, l'égalité ne peut en aucun cas être un à-côté ou une charge supplémentaire pour une ministre : elle doit être une priorité nationale avec une ministre dont c'est l'unique cheval de bataille et qui fasse partie de l'équipe économique.

PLUS DE STABILITÉ

- L'infrastructure d'un secrétariat est moins stable que celle d'un ministère qui est beaucoup plus difficile à démanteler. Le Secrétariat aux Aînés, absorbé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en 2018, en est un bon exemple.
- Les 19 regroupements et organismes membres du G13, le gouvernement du Québec et la société québécoise méritent une infrastructure pérenne pour construire l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes sur le long terme.



POUR PLUS D'EFFICACITÉ

- Une ministre en titre aurait la marge de manœuvre nécessaire auprès des autres ministères pour relever efficacement le défi d'assurer la pleine mise en œuvre des stratégies qui requièrent la participation d'un nombre important de ministères et d'organismes gouvernementaux.
- Devenir un ministère à part entière signifie que l'organisation dispose de la structure, du personnel, des ressources et de la plateforme nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

POUR PLUS DE DONNÉES

- Le Québec est actuellement aux prises avec un important enjeu d'évaluation des efforts déployés et des retombées en matière d'égalité ce qui mine sa capacité à améliorer les politiques et mesures existantes et à innover.

PARCE QUE C'EST UNE SOLUTION QUI A FAIT SES PREUVES

- La question de l'égalité sera toujours transversale à plusieurs ministères puisqu'elle touche toutes les sphères de la vie.
- Un ministère stable et pérenne avec une ministre en titre et bénéficiant de ressources humaines et financières conséquentes aurait une meilleure marge de manœuvre afin de relever efficacement le défi d'assurer la mise en œuvre des stratégies qui requièrent la participation d'un nombre important de ministères et d'organismes.
- La création du ministère des Droits des femmes et de l'Égalité positionnerait le Québec comme leader en Amérique – au même titre que la création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique positionne comme un leader de la transformation numérique.
- La création du ministère des Droits des femmes et de l'Égalité permettrait de faire de l'égalité une priorité d'action permanente et invariable comme l'a fait la création du ministère de la Langue française pour la pérennité du français.
- L'instauration du nouveau ministère des Droits des femmes et de l'Égalité se présenterait comme un changement majeur, historique et nécessaire pour l'égalité et permettrait d'amplifier la reconnaissance, la crédibilité et la visibilité des enjeux qui touchent toutes les femmes et bénéficierait autant socialement qu'économiquement à toute la société.



LISTE DES MEMBRES DU G13

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (Alliance MH2)
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)
- Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)
- Femmes autochtones du Québec (FAQ)
- L'R des centres de femmes du Québec
- Réseau d'action des femmes handicapées Canada (DAWN-RAFH Canada)
- Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ)
- Relais-femmes
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Regroupement Naissances Respectées (RNR)
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)
- Regroupement québécois des centres d'aides et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS)
- Réseau des lesbiennes du Québec – Femmes de la diversité sexuelle (RLQ)
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)